

La réalisation du projet comporte des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie quant à la hauteur en mètres et aux usages prescrits, ainsi qu'au Plan d'urbanisme de Montréal quant à la hauteur en mètres.

La consultation publique de l'OCPM porte sur un projet de règlement modifiant la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst. Cette modification est demandée afin d'augmenter la limite du plafond de hauteur au Plan d'Urbanisme de 16 mètres à 25 mètres pour permettre la réalisation du projet.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE D'INFORMATION

27 février 2013, 19 h

Lieu : **Centre Saint-Pierre**
1212, rue Panet - Salle 100
Métro Beaudry

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

21 mars 2013
ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

26 mars 2013, 19 h

Lieu : **Centre Saint-Pierre**
1205, rue de la Visitation
Métro Beaudry

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

PUBLICATION DU RAPPORT

Pour recevoir le rapport de la consultation :
rapport@ocpm.qc.ca



PROJET DE TRANSFORMATION DU MARCHÉ SAINT-JACQUES

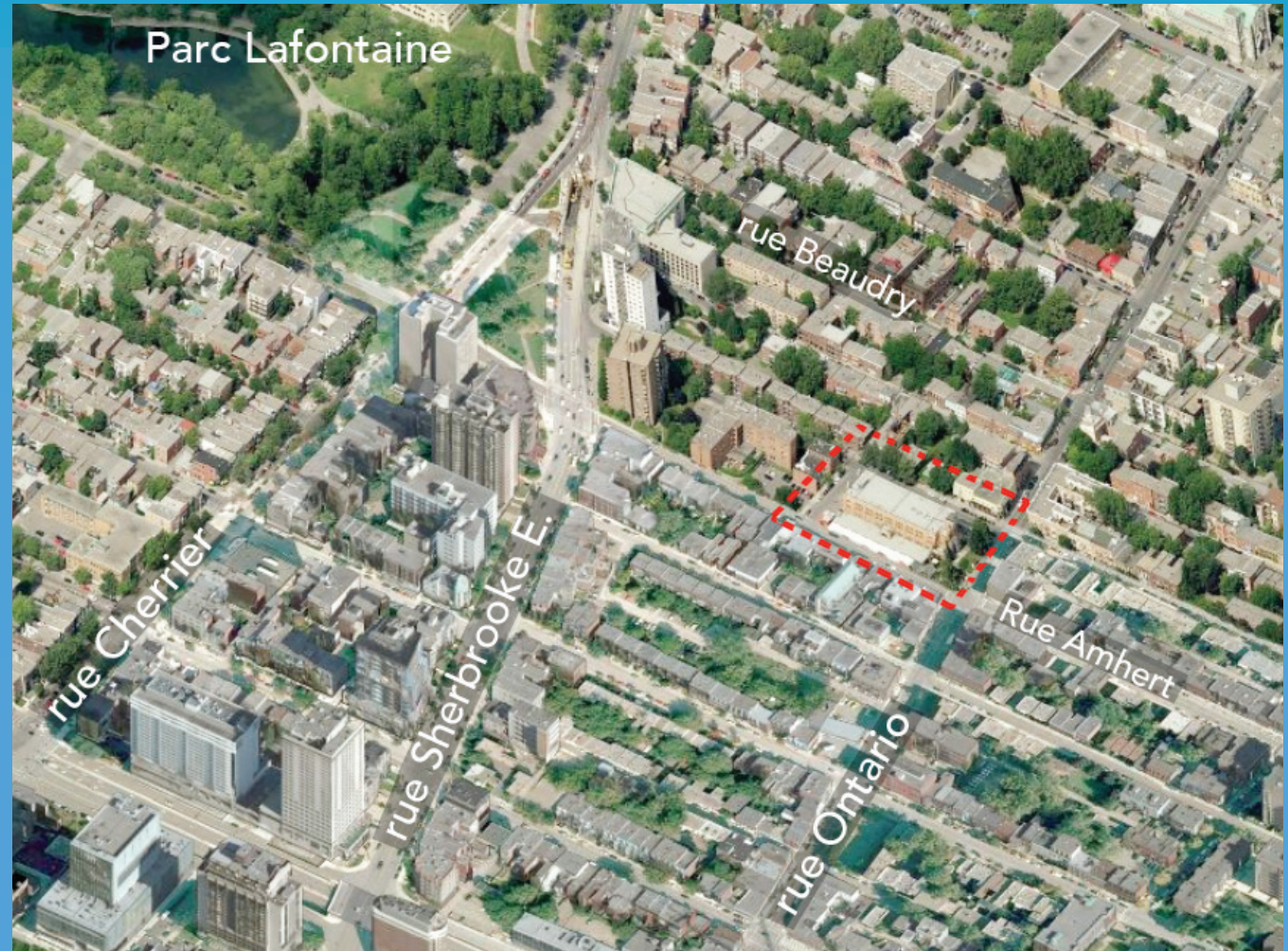
27 FÉVRIER, 19 h

Centre Saint-Pierre
1212, rue Panet
Métro Beaudry

**2002 MA VILLE
MA VOIX 2012**
10 ANS DE CONSULTATIONS
PUBLIQUES AUPRÈS
DES MONTRÉALAIS

L'immeuble connu comme le Marché Saint-Jacques est situé dans le quartier Centre-Sud, dans la partie est de l'arrondissement de Ville-Marie. Le Marché est délimité au sud par la rue Ontario, au nord par le Square Amherst, à l'est par la rue Wolfe et à l'ouest par la rue Amherst. Son propriétaire actuel, la société Europa, souhaite ajouter un étage supplémentaire au bâtiment pour y construire des logements.

La proposition d'aménagement prévoit le maintien de la vocation de marché public au périmètre du bâtiment, ainsi que l'implantation de commerces au rez-de-chaussée, dont une micro-brasserie. Le 2^e étage serait réservé à des bureaux. Le 3^e étage et le 4^e étage projeté, seraient aménagés en espaces habitables pour accueillir une quinzaine de logements. La hauteur du bâtiment passerait de 15 mètres à environ 18 mètres.



Source: Christian Thiffault // Architecture et design urbain

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

OCPM.QC.CA

Copies papier disponibles, pour consultation sur place, aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

GILLES VÉZINA

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca